RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50189
Numéro SIREN : 348 649 393
Nom ou dénomination : A. SCHULMAN PLASTICS

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 3497

Dépôt N°3497 du

8 SEP. 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS

A. SCHULMAN PLASTICS SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
A. SCHULMAN PLASTICS SAS
Rue Alex Schulman
08600 GIVET
Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. SCHULMAN PLASTICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Marseille, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

lyondellbasell

SCHULMAN PLASTICS

0000 RUE Alex Schulman

08600 Givet

Comptes au 31/12/2021

[redacted]

Comptes annuels

ASP - SCHULMAN PLASTICS
0000 RUE Alex Schulman
08600 Givet

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	35 502	18 322	17 181	24 281
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	598 459	400 104	198 355	200 890
Constructions	5 452 142	4 733 677	718 465	754 127
Installations techniques, matériel, outillage	30 582 306	24 890 771	5 691 535	5 972 408
Autres immobilisations corporelles	9 628 591	9 383 122	245 470	353 979
Immobilisations en cours	320 105		320 105	466 385
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**46 617 105**	**39 425 994**	**7 191 111**	**7 772 072**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	9 895 845	155 890	9 739 955	8 051 272
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	564 735	13 784	550 951	478 100
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	102 989		102 989	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 856 210		28 856 210	28 835 520
Autres créances	3 010 970		3 010 970	13 749 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	120 368		120 368	71 290
ACTIF CIRCULANT	**42 551 116**	**169 674**	**42 381 442**	**51 185 561**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	3 179		3 179	1 285
TOTAL GENERAL	**89 171 399**	**39 595 668**	**49 575 731**	**58 958 919**

ASP - SCHULMAN PLASTICS
0000 RUE Alex Schulman
08600 Givet

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		4 793 440
Report à nouveau	4 528 785	-1 721 979
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 436 478	1 457 323
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 722 477	1 722 477
CAPITAUX PROPRES	**9 237 740**	**6 801 261**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 179	1 285
Provisions pour charges	2 173 529	2 042 304
PROVISIONS	**2 176 708**	**2 043 589**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 393 222	32 418 047
Dettes fiscales et sociales	2 828 542	2 670 482
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 900 907	15 025 535
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**38 122 671**	**50 114 065**
Ecarts de conversion passif	38 612	3
TOTAL GENERAL	**49 575 731**	**58 958 919**

ASP - SCHULMAN PLASTICS
0000 RUE Alex Schulman
08600 Givet

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 114 600	172 481 515	173 596 115	114 053 835
Production vendue de services	74 015	884 468	958 483	351 004
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**1 188 615**	**173 365 983**	**174 554 598**	**114 404 839**
Production stockée			20 148	544 586
Production immobilisée			652 935	582 163
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			84 343	18 000
Autres produits			14 203	
PRODUITS D'EXPLOITATION			**175 326 227**	**115 549 589**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			150 416 386	90 350 776
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 671 801	-7 735 451
Autres achats et charges externes			13 849 154	20 572 329
Impôts, taxes et versements assimilés			707 065	956 624
Salaires et traitements			4 906 136	5 207 555
Charges sociales			1 960 307	1 310 880
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 210 515	1 362 176
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				239 257
Dotations aux provisions			145 985	564 852
Autres charges			42 346	
CHARGES D'EXPLOITATION			**171 566 093**	**112 829 001**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**3 760 134**	**2 720 588**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 518	3 515
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 286	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**4 804**	**3 515**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 179	1 285
Intérêts et charges assimilées			18 989	107 216
Différences négatives de change			1 015	6 035
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**23 182**	**114 537**
RESULTAT FINANCIER			**-18 379**	**-111 022**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**3 741 755**	**2 609 565**

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 224	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 381	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**51 605**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-51 605**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	357 917	323 984
Impôts sur les bénéfices	895 755	828 258
TOTAL DES PRODUITS	**175 331 030**	**115 553 104**
TOTAL DES CHARGES	**172 894 552**	**114 095 781**
BENEFICE OU PERTE	**2 436 478**	**1 457 323**

A SCHULMAN PLASTICS SAS
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

La société A Schulman Plastics SAS implantée sur le site unique de production à Givet est spécialisée dans la fabrication par processus d'extrusion de mélanges maîtres plastiques utilisés dans la production de produits finis, essentiellement destinées à la production de films plastiques et emballages.

La société a fait l'objet de rachats successifs par des groupes internationaux. Le 21 août 2018, le groupe américain A. Schulman auquel elle appartenait a été racheté par le groupe Lyondellbasell, américain également, coté au NYSE.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1 Rappel intégration Lyondellbasell 2020 :

Afin de poursuivre l'intégration au sein de Lyondellbasell, la société, ainsi que toutes les sociétés européennes du groupe Schulman, ont migré sous SAP en date du 1er mai 2020.

Depuis 2012 A Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics Bornem BVBA. Ce mode de production ne correspondait pas à la manière dont le groupe LyondellBasell évalue la performance de ses entités. A compter du 1er mai 2020 A Schulman Plastics SAS agit en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficie comme auparavant du support des services de A Schulman Plastics BVBA (Bornem).

A cette même date, le groupe Lyondellbasell a externalisé la gestion commerciale de la société auprès de la société du groupe Basell Sales & Marketing Company BV (BSM), société de droit néerlandais. Ainsi, depuis le 1er mai 2020, la société vend la quasi-totalité de sa production à la société commerciale BSM selon les termes d'un accord d'off-take.

Enfin, conformément à un accord de façonnage entre la société et A. Schulman Plastics BVBA, celle-ci facture à la société le « Bornem fee » visant à ajuster le résultat d'exploitation à 2% du total des coûts nets d'exploitation. Ce fee s'est élevé à 2.2 M€ au 31 décembre 2021 (10.6 M€ pour la période du 1er mai au 31 décembre 2020).

L'impact de ces 2 derniers changements a entraîné à compter du 1er mai 2020 :
- une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de la société, qui facture en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiennent dorénavant,
- un besoin de fond de roulement financé par le cashpool du groupe.

1.2.2 Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et de la société

- *Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement*

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

- *Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021*

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle la société est confrontée, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire de la société. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

A la date d'arrêté des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

1.2.3 Evènement Covid 19

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'événement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

1.3 Evénements significatifs post clôture

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement (cf note 1.2.2)

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France et aux hypothèses de base : principe de prudence, permanence des méthodes, indépendance des exercices et continuité de l'exploitation.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la société a décidé de ne pas adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. La nouvelle méthode de répartition permet d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. La société continue à appliquer la méthode retenue jusqu'à présent, qui consiste à étaler son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.
Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 12 à 36 mois.
Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.
Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.
Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

- Constructions	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements	2 à 10 ans
- Matériel et outillages industriels	2.5 à 10 ans
- Matériel de transport et d'exploitation	4 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production, et de leur valeur de réalisation nette. Le coût d'acquisition ou de production est déterminé, selon la méthode du coût réel, sur la base "premier entré - premier sorti". L'incorporation des frais fixes tient compte de la capacité normale de production de l'entreprise.

Le coût de production des stocks et en-cours inclut également certains frais généraux et administratifs engagés pour les besoins de la fabrication.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Cette dépréciation tient compte des produits à rotation lente ou nulle.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Les créances et les dettes en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques enregistrées en charges de l'exercice. Dans la mesure où les opérations concourant à la constatation des écarts de conversion actif et passif n'ont pas d'échéances suffisamment voisines bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

2.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent uniquement des amortissements dérogatoires relatifs au retraitement de la levée d'option sur crédit-bail immobilier.

2.8 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

La société participe à différents régimes sociaux (indemnités de départ à la retraite) qui constituent des régimes à prestations définies.

Les engagements relatifs à ces régimes sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

Les écarts liés à des changements d'hypothèses constituent des gains ou pertes actuariels. La société a décidé d'appliquer la méthode 1 de la Recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 qui maintient les options de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01. La société reconnait ainsi une partie de ses écarts actuariels en résultat selon la méthode dite du corridor : la part des pertes et gains actuariels excédant 10% de la valeur des engagements à l'ouverture est amortie sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Le coût des services passés est reconnu en résultat de manière étalée.

2.10 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque transitent sur le compte-courant de la société LyondellBasell Finance Company. Du fait de la convention de compte-courant, la société ne présente plus de soldes de disponibilités et valeurs mobilières de placement au bilan.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Immobilisations incorporelles brutes

(en K€)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	31 décembre 2021
Logiciels	36	-	-	36
TOTAL	**36**	-	-	**36**

Amortissements immobilisations incorporelles

(en K€)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	31 décembre 2021
Logiciels	11	7	-	18
TOTAL	**11**	**7**	-	**18**

Immobilisations corporelles brutes

Les acquisitions et immobilisations en cours ont principalement concerné 1 mélangeur et 1 sécheur, 1 compresseur, pour un total de 799 K€.

(en K€)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminution / reclassement	31 décembre 2021
Terrains	598	-	-	598
Constructions	5 414	47	(9)	5 452
Installations techniques, matériels et outillages industriels	30 326	752	(495)	30 582
Autres immobilisations : matériel de transport, de bureau, informatique, mobilier,	9 699		(71)	9 629
Immobilisations corporelles en cours	466		(146)	320
TOTAL	**46 504**	**799**	**(721)**	**46 581**

Amortissements immobilisations corporelles

(en K€)	**31 décembre 2020**	**Augmentations**	**Diminutions**	**31 décembre 2021**
Amortissements immobilisations corporelles	38 756	1 203	(552)	39 407

3.2 Stocks

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stocks Matières Premières	9 289	7 770
Stocks Produits Finis	565	545
Stocks Pièces de Rechange	607	454
Total stocks	**10 461**	**8 769**

La dépréciation des stocks matières première et produits finis s'élève à 170 K€ au 31 décembre 2020 (239 K€ au 31 décembre 2020).

3.3 Avances et acomptes

Au 31 décembre 2021, figure un montant de 103 K€ en avances et acomptes fournisseurs (0 K€ au 31 décembre 2020)

3.4 Créances clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2021 le poste client brut s'élève à de 28 856 K€ contre 28 836 K€ au 31 décembre 2020. Il est intégralement composé de créances vis-à-vis du groupe. Un solde de clients créditeurs est classé en « Autres dettes » pour 16 K€.

3.5 Provisions pour dépréciations des actifs circulants

En K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Sur stocks	239	-	(69)	170

3.6 Echéance des créances

Etat des créances (en K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	28 856	28 856	-	-
Créance fiscale (TVA)	1 510	1 510	-	-
Groupe (comptes courants cash pool)	319	319	-	-
Débiteurs divers	1 182	1 182	-	-
Charges constatées d'avance	120	120	-	-
TOTAL	**31 987**	**31 987**	-	-

Les débiteurs divers sont essentiellement constitués de RFA fournisseurs à recevoir.

3.7 Test de dépréciation des actifs

Au 31 décembre 2021, le test de dépréciation a été pratiqué sur les actifs opérationnels à long terme de la société tenant compte de l'intégration de l'unité de production et de commercialisation.

Les principales hypothèses retenues pour ce test sont les suivantes :
- des prévisionnels de flux de trésorerie sur 10 ans qui prennent en compte une hausse des volumes de production et des marges unitaire et un plan Capex en conformité avec les standards du groupe LyondellBasell ;
- un taux WACC à 7.3% ;
- un taux de croissance à long terme de 1% ;
- un taux d'impôt tenant compte des réductions d'impôt selon les dispositions de la loi de finance 2021.

La valeur d'utilité en résultant est supérieure à la valeur nette comptable des actifs.

Sur cette base, aucune provision pour dépréciation des actifs n'a été constituée.

3.8 Disponibilités

Au 31 décembre 2021, les disponibilités s'élèvent à 0 K€ (0 K€ au 31 décembre 2019). Ceci s'explique par la centralisation de trésorerie groupe.

3.9 Produits et charges imputables à un autre exercice

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à 120 K€ (71 K€ au 31 décembre 2020).

3.10 Capital social

Le capital social s'élève à € 500 000 au 31 décembre 2021 et se compose de 32 000 actions au nominal de € 15.625 chacune, détenues à hauteur de 100% par A. Schulman Holdings (France) SAS, société immatriculée au tribunal de commerce de Sedan (08).

3.11 Variation des capitaux propres

En K€	31 décembre 2020	Affectation du résultat	Résultat	31 décembre 2021
Capital	500	-	-	500
Réserve légale	50	-	-	50
Autres réserves	4 793	-4 793	-	-
Report à nouveau	-1 722	+ 6 250	-	4 529
Résultat	1 457	- 1 722	2 436	2 436
Provisions règlementées (*)	1 722	-	-	1 722
Total	**6 801**	**-**	**2 436**	**9 237**

(*) Les provisions réglementées concernent uniquement des amortissements dérogatoires relatifs au retraitement de la levée d'option sur crédit-bail immobilier.

3.12 Provisions pour risques et charges

En K€	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	31 décembre 2021
Pensions et assimilés	1 611	146	(15)	1 742
Provision environnement	431			431
Risque de change	**1**	3	(1)	3
Total	**2 044**	**149**	**(16)**	**2 177**

3.12.1 Provision environnement

Sur la base d'investigations, le groupe a identifié un certain nombre d'obligations implicites relatives aux aspects environnementaux et la société a constaté en conséquence une provision pour un montant de 431 K€ au 31 décembre 2020, inchangée au 31 décembre 2021.

3.12.2 Pensions et médailles du travail

La variation des provisions s'analyse comme suit :

En K€	Indemnités départ retraite	Médailles du travail	Total
Provision 31 décembre 2020	**1 518**	**93**	**1 611**
Coût des services rendus	102	6	108
Coût financier	16	-	16
Prestations payées	(4)	(11)	(15)
Ecart actuariel	4	18	22
Provision 31 décembre 2021	**1 636**	**106**	**1 742**

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est constatée en charges d'exploitation.

La réconciliation entre la valeur actualisée des engagements et le passif comptabilisé se présente comme suit :

En K€	Indemnités départ retraite	Médailles du travail	Total
Engagement au 31 déc 2021	**1 872**	**106**	**1 974**
Ecarts actuariels non reconnus	(232)	-	(232)
Autres mouvements	(4)	-	-
Provision 31 décembre 2021	**1 636**	**106**	**1 742**

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur des engagements au 31 Décembre 2021 sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 1.24%
Taux d'augmentation des salaires : 3.5%
Taux de rotation : en fonction de l'âge des salariés

Incidence du choix des hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par le Groupe au 30 septembre 2021. Elles ne reposent pas sur des conditions qui correspondent à l'environnement économique Français au 31 décembre 2021. Par ailleurs, le groupe a fait le choix d'un taux d'actualisation unique, alors que les recommandations comptables préconisent de différencier le taux par régime et par entité. L'application d'hypothèses plus conformes aux recommandations comptables applicables en France n'aurait pas d'incidence significative sur l'engagement.

3.13 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Etat des dettes (en K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Fournisseurs	26 393	26 393	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 828	2 828	-	-
Dettes groupe (hors fournisseurs)	8 880	8 880	-	-
Autres dettes	21	21	-	-
TOTAL	**38 122**	**38 122**	**-**	**-**

Les dettes fournisseurs comprennent le Bornem fee pour 2 219 K€ (10 556 K€ au 31 décembre 2021) - cf paragraphe 1.2.1

Les dettes groupe (hors fournisseurs) comprennent :
- les dettes d'IS dues au groupe suite à la convention d'intégration fiscale pour 896 K€.

3.14 Effets de commerce

Les créances clients comprennent 0 K€ d'effets à recevoir (0 K€ au 31 décembre 2020).

3.15 Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer en K€	31 décembre 2020	31 décembre 2020
Fournisseurs – Factures non parvenues	10 724	15 376
Dettes fiscales & sociales	2 043	2 130
Autres dettes (avoir à établir groupe)	-	10 562
TOTAL	**12 767**	**28 068**

Au 31 décembre 2020, les autres dettes correspondaient à un avoir à établir à BSM de 10 562 K€ suite à ajustement sur les ventes du 1er mai au 31 décembre 2020, conformément à l'accord d'off-take (cf paragraphe 1.2.1).

3.16 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients et comptes rattachés	28 856	28 798
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 210)	(13 957)
Autres Créances (Cash pooling)	(7 646)	-11 689
Débiteurs divers (Avoir à établir BSM)	-	(10 562)
Autres dettes (groupe : impôt suite convention d'intégration fiscale)	(896)	(4 458)
	-	-
Créances / (dettes) nettes	**15 104**	**11 510**

Les dettes fournisseurs comprennent le Bornem fee pour 2 219 K€ (10 556 K€ au 31 décembre 2020).

Les dettes groupe (hors fournisseurs) comprennent les dettes d'impôt dues au groupe suite à la convention d'intégration fiscale pour 4 458 K€. Au 31 décembre 2019, ces dettes étaient classées en « Emprunts et dettes financière divers » pour 3 630 K€.

3.17 Ecart de conversion (actif et passif)

L'application des principes énoncés en note 2.6 a conduit à inscrire au bilan au 31 décembre 2021 les écarts de conversion suivants :

(En K€)		Provision pour perte de change
Ecart - Actif (perte latente)	3	3
Ecart - Passif (gain latent)	39	

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
France	1 188	989	199
Etranger	173 366	113 416	59 950
Total	**174 554**	**114 405**	**60 149**
Production vendue Biens	173 596	114 054	59 542
Production vendue Services	958	351	607
Ventes de Marchandises	-	-	-
Total	**174 554**	**114 405**	**60 149**

L'augmentation du chiffre d'affaires est liée au changement décrit en paragraphe 1.2.1 : depuis le 1er mai 2020, la société facture, en plus du cout de fabrication le prix des matières qui lui appartiennent dorénavant. Ce modèle s'est appliqué seulement sur 8 mois de l'exercice 2020 contre 12 mois de l'exercice 2021.

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ventes	173 596	113 959
Achats	(49 226)	(19 153)
Prestations de services	(8 776)	(12 953)
Charges Financières	(19)	(107)

Les prestations de services comprennent le Bornem fee pour 2 219 K€ (10 556 K€ au 31 décembre 2020).

4.3 Produits et Charges Financiers

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts sur financement entreprises liées	(19)	(107)
Différences négatives de change	(1)	(6)
Dotation/ Reprise provision perte de change	(2)	(1)
Escomptes obtenus	4	3
Produit / (charge) net	**(18)**	**(111)**

4.4 Résultat exceptionnel

K€	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges exceptionnelles sur opé de gestion	28	-
Charges exceptionnelles sur opé en capital	23	-
TOTAL	**52**	-

Le résultat exceptionnel est composé du coût d'un contrôle Urssaf pour 28 K€ et de la valeur nette comptable des immobilisations sorties sur la période.

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant en base (en K€)
Allègements	
Participation des salariés	358
Organic/ TVTS	213
Provisions risques non déductibles	-
Provision Indemnités de fin de carrière	1 636
Total des allègements	**2 207**
Accroissements	-
Amortissements dérogatoires	1 722
Ecart de conversion actif	3
Total des accroissements	**1 725**
Allègements nets de la dette future d'impôts	**482**

4.6 Répartition de la charge d'impôt

En K€	Résultat avant impôt (et avant participation)	Impôts	Résultat après impôt (et avant participation)
Résultat courant	3 742	(908)	2 834
Résultat exceptionnel	(52)	12	40
Total	**3 690**	**(896)**	**2 794**

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société :
LyondellBasell Industries N.V
Delftseplein 27E
3013 AA Rotterdam
The Netherlands.

5.2 Intégration fiscale

La société fait partie du Groupe d'intégration fiscale ayant pour tête la société LyondellBasell Holdings France. La charge d'impôt comptabilisée dans la société est égale à celle qui aurait été supportée par celle-ci en l'absence d'intégration fiscale.

La société intégrante détient 100% de la société A.Schulman Holdings France SAS qui, elle-même, détient 100% d'A. SCHULMAN PLASTICS SAS.

5.3 Compte personnel de formation

Au 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Le CPF est désormais rattaché à la personne et non plus au contrat de travail.
La société n'ayant pas signé d'accord d'entreprise triennal requérant une gestion en interne du CPF, les frais des formations réalisées dans le cadre du CPF et une partie de la rémunération des salariés concernés sont pris en charge par les OPCA auprès desquels la contribution de 1 % a été versée.

5. 4 Effectif moyen

En Equivalents Temps Pleins	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Cadres	10	10
Agents de maîtrise et technicien	25	24
Ouvriers	68	67
Apprentis	2	2
Total	**105**	**103**

5.5 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

5.6 Filiales et participations

Néant

5.7 Engagements hors bilan

Engagements fournisseurs

La société bénéficie d'une garantie financière émise par la société LyondellBasell Industrie NV à destination de ses principaux fournisseurs de matières premières. La société LyondellBasell Industries NV s'engage à honorer les engagements de la société envers ses tiers, dans le respect d'un plafond maximum de 1.3 M$, dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la société.

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00

Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

– APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 –

La Société A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE), Associé unique et Président de la Société A. SCHULMAN PLASTICS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Rappel intégration Lyondellbasell 2020 :

Afin de poursuivre l'intégration au sein de Lyondellbasell, la société, ainsi que toutes les sociétés européennes du groupe A. Schulman, ont migré sous SAP en date du 1er mai 2020.

Depuis 2012, A. Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics BVBA (Bornem). Ce mode de production ne correspondait pas à la manière dont le groupe LyondellBasell évalue la performance de ses entités. A compter du 1er mai 2020 A. Schulman Plastics SAS agit en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficie comme auparavant du support des services de A. Schulman Plastics BVBA (Bornem).

A cette même date, le groupe Lyondellbasell a externalisé la gestion commerciale de la société auprès de la société du groupe Basell Sales & Marketing Company BV (BSM), société de droit néerlandais. Ainsi, depuis le 1er mai 2020, la société vend la quasi-totalité de sa production à la société commerciale BSM selon les termes d'un accord d'off-take.

Enfin, conformément à un accord de façonnage entre la société et A. Schulman Plastics BVBA, celle-ci facture à la société le « Bornem fee » visant à ajuster le résultat d'exploitation à 2% du total des coûts nets d'exploitation. Ce fee s'est élevé à 2.2 M€ au 31 décembre 2021 (10.6 M€ pour la période du 1er mai au 31 décembre 2020).

L'impact de ces 2 derniers changements a entraîné à compter du 1er mai 2020 :

- une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de la société, qui facture en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiennent dorénavant,

- un besoin de fond de roulement financé par le cashpool du groupe.

Impacts Covid 19 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'événement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

A la date d'arrêté de ses comptes, A.Schulman Plastics dispose de créances en compte courant vis-à-vis de LyondellBasell Finance Company suffisantes pour faire face à ses obligations financières dans un avenir prévisible. Cependant, compte tenu de l'incertitude actuelle, tout changement futur dans les hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessiteraient un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés dans le cadre de ces états financiers. A.Schulman Plastics estime qu'afin de répondre à un scénario de détérioration grave, elle a la capacité de prendre certaines mesures pour réduire les coûts, optimiser les flux de trésorerie de la société et préserver les liquidités, comme la réduction ou le report de dépenses d'investissement non essentielles. Sur cette base, elle s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour relever les défis.

A la date d'arrêté des comptes de A.Schulman Plastics, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient une hausse des volumes à compter de 2022 qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et de la société

- *Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement.*

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

- *Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021.*

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle la société est confrontée, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression

sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire de la société. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

A la date d'arrêté des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement (cf note 1.2.2).

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars 2022, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice débuté le 1er janvier 2022, nous prévoyons une activité de production similaire à l'exercice précédent, et donc un maintien du chiffre d'affaires et du résultat au même niveau.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	2	3	0	5	10
Montant TTC des factures concernées	3	11	0	(6)	7
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	8				8
Montant TTC des factures concernées	44				44
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	16	7	9	15	47
Montant TTC des factures concernées	333	2	-5	-114	-216
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,3%	0,00%	0,00%	-0,1%	0,19%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	14			1	15
Montant TTC des factures concernées	-98	-	-	1	-97
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	- 0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	- 0,08%

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 174 554 598 euros contre 114 404 839 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 175 326 227 euros contre 115 549 589 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 171 566 093 euros contre 112 829 001 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 760 134 euros contre 2 720 588 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 906 136 euros contre 5 207 555 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 960 306 euros contre 1 310 880 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 105 contre 103 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 654 412 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -18 379 euros contre -111 022 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 3 741 755 euros contre 2 609 565 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -51 605 euros, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 357 917 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 895 755 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de de 2 436 478 euros contre un bénéfice de 1 457 323 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 575 731 euros contre 58 958 920 euros au 31 décembre 2020.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 436 478.05 euros de la manière suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice	2 436 478.05 euros	
Affectation		
Au report à nouveau, soit		2 436 478.05 euros
Total	**2 436 478.05 euros**	**2 436 478.05 euros**

Le compte report à nouveau s'établirait ainsi à € 6 965 262.74.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 12 743 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

MANDATS SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats sociaux ni des Commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et la Présidente.

DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Les décisions suivantes figurent à l'ordre du jour:

- Approbation des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoir pour les formalités.

* * *

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser, puis les différentes décisions figurant à l'ordre du jour seront mises aux voix.

A. SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé Unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00

Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

– APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 –

La Société A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE), Associé unique et Président de la Société A. SCHULMAN PLASTICS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Rappel intégration Lyondellbasell 2020 :

Afin de poursuivre l'intégration au sein de Lyondellbasell, la société, ainsi que toutes les sociétés européennes du groupe A. Schulman, ont migré sous SAP en date du 1er mai 2020.

Depuis 2012, A. Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics BVBA (Bornem). Ce mode de production ne correspondait pas à la manière dont le groupe LyondellBasell évalue la performance de ses entités. A compter du 1er mai 2020 A. Schulman Plastics SAS agit en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficie comme auparavant du support des services de A. Schulman Plastics BVBA (Bornem).

A cette même date, le groupe Lyondellbasell a externalisé la gestion commerciale de la société auprès de la société du groupe Basell Sales & Marketing Company BV (BSM), société de droit néerlandais. Ainsi, depuis le 1er mai 2020, la société vend la quasi-totalité de sa production à la société commerciale BSM selon les termes d'un accord d'off-take.

Enfin, conformément à un accord de façonnage entre la société et A. Schulman Plastics BVBA, celle-ci facture à la société le « Bornem fee » visant à ajuster le résultat d'exploitation à 2% du total des coûts nets d'exploitation. Ce fee s'est élevé à 2.2 M€ au 31 décembre 2021 (10.6 M€ pour la période du 1er mai au 31 décembre 2020).

L'impact de ces 2 derniers changements a entraîné à compter du 1er mai 2020 :

- une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de la société, qui facture en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiennent dorénavant,

- un besoin de fond de roulement financé par le cashpool du groupe.

Impacts Covid 19 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'événement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

A la date d'arrêté de ses comptes, A.Schulman Plastics dispose de créances en compte courant vis-à-vis de LyondellBasell Finance Company suffisantes pour faire face à ses obligations financières dans un avenir prévisible. Cependant, compte tenu de l'incertitude actuelle, tout changement futur dans les hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessiteraient un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés dans le cadre de ces états financiers. A.Schulman Plastics estime qu'afin de répondre à un scénario de détérioration grave, elle a la capacité de prendre certaines mesures pour réduire les coûts, optimiser les flux de trésorerie de la société et préserver les liquidités, comme la réduction ou le report de dépenses d'investissement non essentielles. Sur cette base, elle s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour relever les défis.

A la date d'arrêté des comptes de A.Schulman Plastics, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient une hausse des volumes à compter de 2022 qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et de la société

- *Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement.*

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

- *Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021.*

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle la société est confrontée, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression

sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire de la société. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

A la date d'arrêté des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement (cf note 1.2.2).

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars 2022, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice débuté le 1er janvier 2022, nous prévoyons une activité de production similaire à l'exercice précédent, et donc un maintien du chiffre d'affaires et du résultat au même niveau.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	2	3	0	5	10
Montant TTC des factures concernées	3	11	0	(6)	7
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	8				8
Montant TTC des factures concernées	44				44
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	16	7	9	15	47
Montant TTC des factures concernées	333	2	-5	-114	-216
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,3%	0,00%	0,00%	-0,1%	0,19%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	14			1	15
Montant TTC des factures concernées	-98	-	-	1	-97
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	- 0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	- 0,08%

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 174 554 598 euros contre 114 404 839 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 175 326 227 euros contre 115 549 589 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 171 566 093 euros contre 112 829 001 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 760 134 euros contre 2 720 588 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 906 136 euros contre 5 207 555 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 960 306 euros contre 1 310 880 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 105 contre 103 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 654 412 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -18 379 euros contre -111 022 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 3 741 755 euros contre 2 609 565 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -51 605 euros, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 357 917 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 895 755 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de de 2 436 478 euros contre un bénéfice de 1 457 323 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 575 731 euros contre 58 958 920 euros au 31 décembre 2020.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 436 478.05 euros de la manière suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice	2 436 478.05 euros	
Affectation		
Au report à nouveau, soit		2 436 478.05 euros
Total	**2 436 478.05 euros**	**2 436 478.05 euros**

Le compte report à nouveau s'établirait ainsi à € 6 965 262.74.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 12 743 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

MANDATS SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats sociaux ni des Commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et la Présidente.

DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Les décisions suivantes figurent à l'ordre du jour:

- Approbation des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoir pour les formalités.

* * *

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser, puis les différentes décisions figurant à l'ordre du jour seront mises aux voix.

A. SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé Unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00

Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

– APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 –

La Société A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE), Associé unique et Président de la Société A. SCHULMAN PLASTICS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Rappel intégration Lyondellbasell 2020 :

Afin de poursuivre l'intégration au sein de Lyondellbasell, la société, ainsi que toutes les sociétés européennes du groupe A. Schulman, ont migré sous SAP en date du 1er mai 2020.

Depuis 2012, A. Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics BVBA (Bornem). Ce mode de production ne correspondait pas à la manière dont le groupe LyondellBasell évalue la performance de ses entités. A compter du 1er mai 2020 A. Schulman Plastics SAS agit en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficie comme auparavant du support des services de A. Schulman Plastics BVBA (Bornem).

A cette même date, le groupe Lyondellbasell a externalisé la gestion commerciale de la société auprès de la société du groupe Basell Sales & Marketing Company BV (BSM), société de droit néerlandais. Ainsi, depuis le 1er mai 2020, la société vend la quasi-totalité de sa production à la société commerciale BSM selon les termes d'un accord d'off-take.

Enfin, conformément à un accord de façonnage entre la société et A. Schulman Plastics BVBA, celle-ci facture à la société le « Bornem fee » visant à ajuster le résultat d'exploitation à 2% du total des coûts nets d'exploitation. Ce fee s'est élevé à 2.2 M€ au 31 décembre 2021 (10.6 M€ pour la période du 1er mai au 31 décembre 2020).

L'impact de ces 2 derniers changements a entraîné à compter du 1er mai 2020 :

- une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de la société, qui facture en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiennent dorénavant,

- un besoin de fond de roulement financé par le cashpool du groupe.

Impacts Covid 19 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'événement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

A la date d'arrêté de ses comptes, A.Schulman Plastics dispose de créances en compte courant vis-à-vis de LyondellBasell Finance Company suffisantes pour faire face à ses obligations financières dans un avenir prévisible. Cependant, compte tenu de l'incertitude actuelle, tout changement futur dans les hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessiteraient un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés dans le cadre de ces états financiers. A.Schulman Plastics estime qu'afin de répondre à un scénario de détérioration grave, elle a la capacité de prendre certaines mesures pour réduire les coûts, optimiser les flux de trésorerie de la société et préserver les liquidités, comme la réduction ou le report de dépenses d'investissement non essentielles. Sur cette base, elle s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour relever les défis.

A la date d'arrêté des comptes de A.Schulman Plastics, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient une hausse des volumes à compter de 2022 qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et de la société

- *Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement.*

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

- *Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021.*

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle la société est confrontée, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression

sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire de la société. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

A la date d'arrêté des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement (cf note 1.2.2).

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars 2022, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice débuté le 1er janvier 2022, nous prévoyons une activité de production similaire à l'exercice précédent, et donc un maintien du chiffre d'affaires et du résultat au même niveau.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 ours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	2	3	0	5	10
Montant TTC des factures concernées	3	11	0	(6)	7
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	8				8
Montant TTC des factures concernées	44				44
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	16	7	9	15	47
Montant TTC des factures concernées	333	2	-5	-114	-216
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,3%	0,00%	0,00%	-0,1%	0,19%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	14			1	15
Montant TTC des factures concernées	-98	-	-	1	-97
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	- 0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	- 0,08%

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 174 554 598 euros contre 114 404 839 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 175 326 227 euros contre 115 549 589 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 171 566 093 euros contre 112 829 001 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 760 134 euros contre 2 720 588 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 906 136 euros contre 5 207 555 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 960 306 euros contre 1 310 880 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 105 contre 103 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 654 412 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -18 379 euros contre -111 022 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 3 741 755 euros contre 2 609 565 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -51 605 euros, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 357 917 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 895 755 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de de 2 436 478 euros contre un bénéfice de 1 457 323 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 575 731 euros contre 58 958 920 euros au 31 décembre 2020.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 436 478.05 euros de la manière suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice	2 436 478.05 euros	
Affectation		
Au report à nouveau, soit		2 436 478.05 euros
Total	**2 436 478.05 euros**	**2 436 478.05 euros**

Le compte report à nouveau s'établirait ainsi à € 6 965 262.74.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 12 743 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

MANDATS SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats sociaux ni des Commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et la Présidente.

DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Les décisions suivantes figurent à l'ordre du jour:

- Approbation des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoir pour les formalités.

* * *

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser, puis les différentes décisions figurant à l'ordre du jour seront mises aux voix.

A. SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé Unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00
Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

MINUTES OF DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
22 JUNE 2022

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2021 -

L'an deux mille vingt-deux,
Le 22 juin,
A 15:45 heures,

On June 22, 2022,
at 15:45 pm

L'Associé unique de la société A.SCHULMAN PLASTICS SAS (ci-après la "***Société***")
The sole shareholder of A.SCHULMAN PLASTICS SAS (hereinafter the "Company"),

La société A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, société de droit français dont le siège social se situe rue Alex Schulman, 08600 Givet, représentée par la société A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, elle-même représentée par M. Martin Coop (ci-après l' "***Associé unique***"),
A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, a company incorporated under French law, having its registered office at Alex Schulman street, 08600 Givet (hereinafter the "Sole Shareholder"), duly represented by the company A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, itself represented by Mr. Martin Coop,

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
 The annual accounts for the year ended 31 December 2021 ;
- du Rapport de gestion du Président ;
 The Management Report;
- du Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
 The Statutory Auditor's Report;
- du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
 The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
 Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports – discharge of the President - approval of non-deductible expenses;
- Affectation du résultat ;
 Allocation of results ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
 Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code ;
- Pouvoir pour les formalités.
 Powers for the formalities.

Tel que le prévoient les statuts de la Société, le Président a décidé de tenir les décisions de l'Associé unique à distance, par téléconférence. Le procès-verbal de la séance est établi depuis le territoire français.
As provided for in the Company's Articles of Association, the President decided to hold the decisions of the Sole Shareholder remotely. The minutes of the meeting are drafted from France.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente en la personne de M. Didier Cavanié.
The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited, is present and represented by Mr Didier Cavanié.

PREMIERE DECISION
- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST DECISION
- Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses -

L'Associé unique, après lecture et présentation du:
The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et sur les comptes arrêtés à cette date;
 Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2021 and the annual accounts for this period;

- du Rapport sur les comptes annuels 2021 du Commissaire aux comptes.
 the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2021.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé,
Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the President for the execution of his mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 12 743 euros.
In compliance with the provisions of article 223 of the French Tax Code, expenses not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code amounted to 12 743 €.

DEUXIEME DECISION
- Affectation du résultat –

SECOND DECISION
- Allocation of results –

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de € 2 436 478.05 (deux millions quatre cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et cinq centimes).
The Sole Shareholder observes that the results for the year show a profit of € 2 436 478.05 (two million four hundred and thirty-six thousand, four hundred and seventy-eight euros and five cents)

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce résultat comme suit :
Adopting the proposal of the President, the Sole Shareholder decides to allocate the result, as follows:

- Report à nouveau 2 436 478.05 €
 To the Retained earnings

Le compte report à nouveau s'établira ainsi à € 6 965 262.74.
The retained earnings, an amount of € 6 965 262.74

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents :
In accordance with the article 243 of the French General Tax Code (CGI), it is reminded that no dividend have been distributed for the three previous financial years

TROISIEME DECISION
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD DECISION
- Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code -

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ; mention en sera faite au registre des décisions.

The Sole Shareholder declares that no agreements falling within the scope of Article L. 227-10 of the French Commercial Code has occurred during the past financial year; this will be stated in the register of decisions.

QUATRIEME DECISION
- Pouvoir pour les formalités -

FOURTH DECISION
- Powers for the formalities -

L'Associé unique confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, Caroline David, Alexandre Piret ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.
The Sole Shareholder grants all powers to an employee based in France, Mrs. Caroline David, Mr. Alexandre Piret or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.
After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed by the Sole Shareholder.

A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00
Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

MINUTES OF DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
22 JUNE 2022

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2021 -

L'an deux mille vingt-deux,
Le 22 juin,
A 15:45 heures,

On June 22, 2022,
at 15:45 pm

L'Associé unique de la société A.SCHULMAN PLASTICS SAS (ci-après la "***Société***")
The sole shareholder of A.SCHULMAN PLASTICS SAS (hereinafter the "Company"),

La société A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, société de droit français dont le siège social se situe rue Alex Schulman, 08600 Givet, représentée par la société A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, elle-même représentée par M. Martin Coop (ci-après l' "***Associé unique***"),
A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, a company incorporated under French law, having its registered office at Alex Schulman street, 08600 Givet (hereinafter the "Sole Shareholder"), duly represented by the company A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, itself represented by Mr. Martin Coop,

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
 The annual accounts for the year ended 31 December 2021 ;
- du Rapport de gestion du Président ;
 The Management Report;
- du Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
 The Statutory Auditor's Report;
- du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
 The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
 Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports – discharge of the President - approval of non-deductible expenses;
- Affectation du résultat ;
 Allocation of results ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
 Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code ;
- Pouvoir pour les formalités.
 Powers for the formalities.

Tel que le prévoient les statuts de la Société, le Président a décidé de tenir les décisions de l'Associé unique à distance, par téléconférence. Le procès-verbal de la séance est établi depuis le territoire français.
As provided for in the Company's Articles of Association, the President decided to hold the decisions of the Sole Shareholder remotely. The minutes of the meeting are drafted from France.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente en la personne de M. Didier Cavanié.
The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited, is present and represented by Mr Didier Cavanié.

PREMIERE DECISION

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST DECISION

- Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses -

L'Associé unique, après lecture et présentation du:
The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et sur les comptes arrêtés à cette date;
 Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2021 and the annual accounts for this period;

- du Rapport sur les comptes annuels 2021 du Commissaire aux comptes.
 the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2021.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé,
Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the President for the execution of his mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 12 743 euros.
In compliance with the provisions of article 223 of the French Tax Code, expenses not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code amounted to 12 743 €.

DEUXIEME DECISION
- Affectation du résultat –

SECOND DECISION
- Allocation of results –

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de € 2 436 478.05 (deux millions quatre cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et cinq centimes).
The Sole Shareholder observes that the results for the year show a profit of € 2 436 478.05 (two million four hundred and thirty-six thousand, four hundred and seventy-eight euros and five cents)

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce résultat comme suit :
Adopting the proposal of the President, the Sole Shareholder decides to allocate the result, as follows:

- Report à nouveau 2 436 478.05 €
 To the Retained earnings

Le compte report à nouveau s'établira ainsi à € 6 965 262.74.
The retained earnings, an amount of € 6 965 262.74

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents :
In accordance with the article 243 of the French General Tax Code (CGI), it is reminded that no dividend have been distributed for the three previous financial years

TROISIEME DECISION
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD DECISION
- Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code -

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ; mention en sera faite au registre des décisions.

The Sole Shareholder declares that no agreements falling within the scope of Article L. 227-10 of the French Commercial Code has occurred during the past financial year; this will be stated in the register of decisions.

QUATRIEME DECISION
- Pouvoir pour les formalités -

FOURTH DECISION
- Powers for the formalities -

L'Associé unique confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, Caroline David, Alexandre Piret ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.
The Sole Shareholder grants all powers to an employee based in France, Mrs. Caroline David, Mr. Alexandre Piret or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.
After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed by the Sole Shareholder.

A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00
Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2022

MINUTES OF DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
22 JUNE 2022

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2021 -

L'an deux mille vingt-deux,
Le 22 juin,
A 15:45 heures,

On June 22, 2022,
at 15:45 pm

L'Associé unique de la société A.SCHULMAN PLASTICS SAS (ci-après la "***Société***")
The sole shareholder of A.SCHULMAN PLASTICS SAS (hereinafter the "Company"),

La société A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, société de droit français dont le siège social se situe rue Alex Schulman, 08600 Givet, représentée par la société A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, elle-même représentée par M. Martin Coop (ci-après l' "***Associé unique***"),
A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS, a company incorporated under French law, having its registered office at Alex Schulman street, 08600 Givet (hereinafter the "Sole Shareholder"), duly represented by the company A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, itself represented by Mr. Martin Coop,

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
 The annual accounts for the year ended 31 December 2021 ;
- du Rapport de gestion du Président ;
 The Management Report;
- du Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
 The Statutory Auditor's Report;
- du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
 The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
 Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports – discharge of the President - approval of non-deductible expenses;
- Affectation du résultat ;
 Allocation of results ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
 Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code ;
- Pouvoir pour les formalités.
 Powers for the formalities.

Tel que le prévoient les statuts de la Société, le Président a décidé de tenir les décisions de l'Associé unique à distance, par téléconférence. Le procès-verbal de la séance est établi depuis le territoire français.
As provided for in the Company's Articles of Association, the President decided to hold the decisions of the Sole Shareholder remotely. The minutes of the meeting are drafted from France.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente en la personne de M. Didier Cavanié.
The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited, is present and represented by Mr Didier Cavanié.

PREMIERE DECISION

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST DECISION
- Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses -

L'Associé unique, après lecture et présentation du:
The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et sur les comptes arrêtés à cette date;
 Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2021 and the annual accounts for this period;

- du Rapport sur les comptes annuels 2021 du Commissaire aux comptes.
 the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2021.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé,
Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the President for the execution of his mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 12 743 euros.
In compliance with the provisions of article 223 of the French Tax Code, expenses not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code amounted to 12 743 €.

DEUXIEME DECISION
- Affectation du résultat –

SECOND DECISION
- Allocation of results –

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de € 2 436 478.05 (deux millions quatre cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et cinq centimes).
The Sole Shareholder observes that the results for the year show a profit of € 2 436 478.05 (two million four hundred and thirty-six thousand, four hundred and seventy-eight euros and five cents)

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce résultat comme suit :
Adopting the proposal of the President, the Sole Shareholder decides to allocate the result, as follows:

- Report à nouveau 2 436 478.05 €
 To the Retained earnings

Le compte report à nouveau s'établira ainsi à € 6 965 262.74.
The retained earnings, an amount of € 6 965 262.74

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents :
In accordance with the article 243 of the French General Tax Code (CGI), it is reminded that no dividend have been distributed for the three previous financial years

TROISIEME DECISION
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD DECISION
- Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code -

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ; mention en sera faite au registre des décisions.

The Sole Shareholder declares that no agreements falling within the scope of Article L. 227-10 of the French Commercial Code has occurred during the past financial year; this will be stated in the register of decisions.

QUATRIEME DECISION
- Pouvoir pour les formalités -

FOURTH DECISION
- Powers for the formalities -

L'Associé unique confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, Caroline David, Alexandre Piret ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.
The Sole Shareholder grants all powers to an employee based in France, Mrs. Caroline David, Mr. Alexandre Piret or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.
After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed by the Sole Shareholder.

A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé unique
Représentée par son Président,
M. Martin Coop

A. SCHULMAN PLASTICS SAS

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.3326-1 du Code du travail relatif aux montants du bénéfice net et des capitaux propres utilisés pour le calcul de la réserve de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

pwc

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.3326-1 du Code du travail relatif aux montants du bénéfice net et des capitaux propres utilisés pour le calcul de la réserve de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A. SCHULMAN PLASTICS SAS
Rue Alex Schulman
08600 GIVET

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.3326-1 du code du travail, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant du bénéfice net et de celui des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de bénéfice net de 2 476 718 euros et de capitaux propres de 6 597 215 euros.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du bénéfice net et des capitaux propres servant de base au calcul de la réserve spéciale de participation. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Vérifier la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des modalités de détermination de ces montants aux dispositions légales ou contractuelles ;

- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces montants et la comptabilité dont ils sont issus et vérifier qu'ils concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ayant fait l'objet de notre rapport en date du 20 juin 2022 étant précisé que les comptes annuels n'ont pas encore été approuvés par votre assemblée générale ;

- Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de ces montants.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant du bénéfice net et celui des capitaux propres figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

lyondellbasell

ATTESTATION SUR LE MONTANT DU BENEFICE NET ET DES CAPITAUX PROPRES
RELATIVE A LA PARTICIPATION DES SALARIES DE L'ENTREPRISE
(Exercice clos le 31/12/2021)

Le montant du bénéfice net et des capitaux propres tels que nous les avons déterminés pour le calcul de la réserve spéciale de participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présentent comme suit (en euros) :

- "Bénéfice net" :

Résultat fiscal imposable au taux de droit commun	3 369 685
Impôt sur les sociétés au taux de droit commun	(892 967)
Bénéfice net retenu pour le calcul de la réserve de participation	**2 476 718**

- "Capitaux propres" :

Capital social	500 000
Réserve légale	50 000
Report à nouveau	4 528 785
Provisions ayant supporté l'impôt	1 518 430
Capitaux propres retenus pour le calcul de la réserve de participation	**6 597 215**

Givet, le 10 juin 2022

DocuSigned by:
Alexandre Piret
A49CA1878A09428...

A SCHULMAN PLASTICS SAS

Représentée par A.Schulman Holdings France

Représentée par son Directeur Général, Alexandre Piret

A SCHULMAN PLASTICS SAS
Rue Alex Schulman
08600 GIVET - FRANCE
SAS au capital de 500 000 €
RCS SEDAN 348649393
APE 2016Z - TVA Intracom FR04 348649393

Tel +33 (0)3 24 42 71 61
lyondellbasell.com

A. SCHULMAN PLASTICS SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

A l'Associé Unique
A. SCHULMAN PLASTICS SAS
Rue Alex Schulman
06800 Givet

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société A. SCHULMAN PLASTICS SAS et, en application des dispositions des articles L. 232-4 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai réglementaire des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-4 de ce code.

Fait à Marseille, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.